



NOM LATIN : *Erythranthe geyeri* (Torrey)
G.L. Nesom

FAMILLE : Phrymaccées (famille de la mimule)

NOM ANGLAIS : Geyer's Yellow Monkeyflower

© MRN / PIERRE PETITCLERC

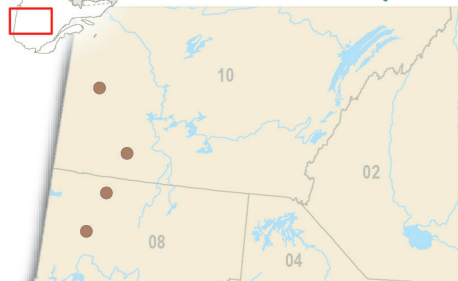


Le mimule de James est une petite plante à tige rampante qui s'enracine aux nœuds. Ses feuilles sont opposées, dressées, suborbiculaires avec une marge denticulée-ondulée. Les fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles.

RÉPARTITION EN AMÉRIQUE DU NORD



RÉPARTITION AU QUÉBEC



Occurrence
● Récente

ESPÈCE MENACÉE AU QUÉBEC

Mimule de James¹

Description

Plante herbacée vivace à tige rampante de 10 à 50 cm de longueur et de 3 mm de largeur. Tige glabre et charnue, à entre-nœuds variant de 2 cm à l'apex jusqu'à 10 cm à l'extrémité proximale, s'enracinant aux nœuds, qui produisent deux embranchements feuillus chacun. Feuilles opposées, dressées, suborbiculaires au contour denticulé-ondulé, de 1,5 à 2,2 cm de diamètre, sessiles ou courtement pétiolées et présentant généralement cinq nervures principales. Fleurs de 1,5 cm de longueur, solitaires et axillaires. Calice irrégulier, formé de cinq dents triangulaires, légèrement pubescent-glanduleux, surtout à la base. Corolle bilabée, jaune. Étamines au nombre de quatre. Fruit : une capsule.

ESPÈCES VOISINES : Mimule musqué (*Mimulus moschatus*).

TRAITS DISTINCTIFS : Le mimule musqué, présent dans le sud du Québec, se distingue du mimule de James par son port plus dressé et ses feuilles oblongues lancéolées.

PÉRIPHÉRIQUE EST

Amérique du nord : au sud, la répartition du mimule de James couvre les États américains centraux du Nevada, de l'Arizona, du Wyoming, jusqu'au Minnesota, au Wisconsin, au Michigan et à l'Illinois. Au Canada, il se trouve sporadiquement de la Saskatchewan au Québec.

Québec : dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et du Nord-du-Québec (10).

Habitat

Le mimule de James croît dans des endroits ensoleillés, sur un sol graveleux-sablonneux. Il affectionne particulièrement les ruisselets et les mares directement alimentées par des sources froides. Il occupe un corridor de quelques dizaines de kilomètres de largeur le long de la rivière Harricana, qui traverse les régions du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue. L'habitat local est composé principalement, dans les strates arbustives et arborescentes, de saules (*Salix* sp.), d'aulnes rugueux (*Alnus rugosa*), d'épinettes noires (*Picea mariana*) et de mélèzes laricins (*Larix laricina*).

Biologie

Le mimule de James est une espèce vivace de plein soleil qui se trouve toujours dans des milieux humides. Les périodes de floraison et de fructification sont très étendues et débutent respectivement en juin et en juillet pour se poursuivre jusqu'en octobre, avec un maximum de floraison en juillet. La capsule est dispersée par l'eau ou par les oiseaux. Toutefois, au Québec, il est possible que cette espèce se maintienne principalement par multiplication végétative en raison des castors. Leur piétinement provoquerait le fractionnement des tiges et plusieurs boutures iraient ainsi à la dérive se fixer plus ou moins loin en aval. Le mimule de James est particulièrement résistant au froid, y compris les fleurs, et reste vert durant tout l'hiver.

Problématique de conservation

Au Québec, on ne recense que cinq occurrences du mimule de James. L'espèce a été désignée menacée en raison du faible effectif connu, de l'aire de répartition restreinte, de la très petite superficie occupée et des menaces potentielles liées aux activités humaines (construction de routes, modification du drainage, prélèvement d'eau).

¹ Le nom apparaissant au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats est « mimule glabre (*Mimulus glabratus* Kunth var. *jamesii* (Torr. & A. Gray) A. Gray) ».

ESPÈCE MENACÉE AU QUÉBEC

Mimule de James (suite)

© MRN/PIERRE PETITCLERC



Le mimule de James affectionne particulièrement les ruisselets et les mares directement alimentés par des sources froides.

© MRN/PIERRE PETITCLERC



La fleur du mimule de James possède un calice irrégulier, formé de cinq dents triangulaires, pubescent-glanduleux, et une corolle bilabée jaune.

Depuis janvier 2012, le mimule de James bénéficie, à titre d'espèce menacée, d'une protection juridique au Québec. Au Canada, l'espèce est aussi considérée comme très à risque en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Aux États-Unis, elle est considérée comme étant en situation précaire au Wyoming et au Michigan; sa présence est historique au Missouri.

Références utiles

- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2008. La situation du mimule glabre (*Mimulus glaberrimus* var. *jamesii*) au Québec. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec, 7 p.
- NATURESERVE. 2014. « NatureServe Explorer: An Online Encyclopedia of Life ». [En ligne], NatureServe and the Natural Heritage Network. [www.natureserve.org/explorer/] (Site consulté en septembre 2014).
- TARDIF, B., B. TREMBLAY, G. JOLICOEUR ET J. LABRECQUE. 2016. Les plantes vasculaires en situation précaire au Québec. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Direction générale de l'écologie et de la conservation, Québec, 420 p.

CONTRIBUTION AU CDPNQ



Si vous repérez une population d'espèce menacée ou vulnérable, signalez-la au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Vos observations permettront d'améliorer la connaissance de cette espèce et en favoriseront la sauvegarde.
www.cdpnq.gouv.qc.ca

PROTÉGER, C'EST DANS MA NATURE!

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 